

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 4 avril 2019
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2019-03-34 - FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS –PETITE ENFANCE

DATE DE CONVOCATION : 28 MARS 2019

DATE DE L’AFFICHAGE : 11 AVRIL 2019 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

Le Conseil Communautaire décide de modifier ainsi l’ordre du jour : Retrait de la délibération n°2019_03_39 « Délégation ponctuelle du droit de préemption urbain à l’EPFL » (devenue sans objet) et ajoute la délibération n°2019_03_39 « Constitution d’un groupement de commandes en vue de la passation de marchés de travaux de voiries et réseaux à Lucey ».

<u>Etai^{ent} présents :</u>	André FONTAINE, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE (ayant la procuration de C. VERDELET), Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de K. JUVEN), Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPAR, Bruno BECK, Bernard DROUIN (ayant la procuration de R. MATHIEU), Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR, Michel NOISETTE, Frédérique SAUVAT, Roger JOUBERT, Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Philippe HENNEBERT, Patrick FLABAT, Alde HARMAND (ayant la procuration de G. HOWALD), Lydie LEPIOUFF (ayant la procuration de C. GAY), Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE (ayant la procuration d’A. BOURGEOIS), Olivier HEYOB (ayant la procuration de M. VERGEOT), Catherine BRETENOUX (ayant la procuration de F. EZAROIL), Lucette LALEVEE, Marie VIOT (ayant la procuration de C. CAMUS), Mustapha ADRAYNI (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Guy SCHILLING, Pascal MATTEUDI, Etienne MANGEOT (ayant la procuration de S. LAGARDE), Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Christian HAZARD (ayant la suppléance de JM. HORNUT), Jean Pierre COUTEAU.
<u>Etai^{ent} excusés :</u>	Thierry COLLET, Yolande AGRIMONTI, Régis MATHIEU, Clément VERDELET, François MANSION, Kristell JUVEN, Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Alain BOURGEOIS, Matthieu VERGEOT, Catherine GAY, Claudine CAMUS, Fatima EZAROIL, Stéphanie LAGARDE, Jean-Marie HORNUT.
<u>Avis de procuration :</u>	11 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	1 avis
<u>Secrétaire de séance :</u>	André MAGNIER
<u>Nombre de présents :</u>	54 présents
<u>Nombre de votants :</u>	65 votants

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté de Communes assure la gestion des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) de Velaine-en-Haye (déjà opérant depuis le 1^{er} janvier 2017) et Manonville, ainsi que la gestion du relais d'assistantes maternelles parents enfants (RAMPE) et l'élargissement de son périmètre d'action, avec la prise en compte d'une mission de coordination et d'animation communautaire des services de la petite enfance.

Dans ce cadre, les postes nécessaires ont été prévus au tableau des effectifs, et un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe a été créé à compter du 1^{er} janvier 2019, emploi permanent à temps non complet (17h30 hebdomadaire) pour compenser l'affectation de la Directrice de Crechendo à temps partiel sur la mission de coordination des outils de la petite enfance à l'échelle communautaire.

Considérant la législation en vigueur en matière d'encadrement des enfants dans les EAJE,
Considérant les besoins indispensables au bon fonctionnement du centre multi accueil de Crèchendo,

Considérant la nécessité de renforcer l'équipe en place à l'occasion d'absences pour raisons médicales ou autres,

Considérant enfin que le poste d'auxiliaire de puériculture ouvert à hauteur de 17h30 depuis plusieurs mois est resté infructueux à ce jour,

Il est proposé de modifier la quotité de travail du poste ouvert, de 17h30 à 35h hebdomadaire.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3,

Vu la Loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique,

Vu les Décrets portant statut particulier des différents cadres d'emploi de la fonction publique territoriale,

Vu la Loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n° 88-145 modifié ;

Vu le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Terres Toulouses,

Vu la disponibilité des crédits budgétaires,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 21 mars 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, Monsieur FONTANA votant contre, décide :

- **De modifier un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe emploi permanent ouvert à temps non complet de 17h30 par semaine en poste d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe emploi permanent à temps complet à compter du 1^{er} mai 2019.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

